



16ème législature

Question N° : 17057	De M. Julien Rancoule (Rassemblement National - Aude)	Question écrite
Ministère interrogé > Anciens combattants et mémoire		Ministère attributaire > Anciens combattants et mémoire
Rubrique > anciens combattants et victimes de guerre	Tête d'analyse > Soutien aux mairies pour la préservation des sépultures d'anciens combattants	Analyse > Soutien aux mairies pour la préservation des sépultures d'anciens combattants.
Question publiée au JO le : 16/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Julien Rancoule attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, sur la situation préoccupante des tombes d'anciens combattants laissées à l'abandon, faute de famille pour en assurer l'entretien. Cette problématique émerge dans un contexte où le devoir de mémoire et le respect envers ceux ayant servi le pays revêtent une importance primordiale. Bien que conscient des dispositifs existants destinés à financer la restauration des sépultures, mis en place par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ainsi que par la direction de la mémoire, de la culture et des archives du ministère des armées, M. le député s'inquiète de constater encore un grand nombre de sépultures mal entretenues, ainsi que des difficultés rencontrées par certaines municipalités pour financer elles-mêmes leur restauration. Dans cette perspective, il souhaiterait savoir si des mesures spécifiques à l'égard des municipalités sont envisagées afin de préserver la dignité de ces sépultures, notamment par le biais d'un soutien financier destiné aux mairies en charge de leur entretien.